

Commune de BASLIEUX

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 novembre 2023

Date de la convocation : 30 octobre 2023

Date d'affichage : 15 novembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice : 12
présents : 11
votants : 12
pouvoir : 1

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, CANDELA-NICHIL Annick, RITTER Sabine, AKIL Dalila, Mr COLA Bruno, ENTZINGER Stéphane, FRANCOIS Noël, KLEIN Raymond, POULAYON Angélique, SOBLET Philippe, RICHY Georges,

Etai(en)t excusé(s) : M. RITTER Denis donne pouvoir à Mme RITTER Sabine

Etai(en)t absent(s) :

M. Stéphane ENTZINGER a été élu secrétaire.

Public : Oui.

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 05/07/2023
- 2- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 01/01/2024
- 3- Passage au M 57 : taux de Fongibilité
- 4- Acceptation de demandes d'adhésions de différentes communes au SIEP
- 5- ONF : destination des coupes martelées et validation de l'Etat d'assiette 2024
- 6-Transfert de compétence et mise à disposition réseau d'assainissement communes de la T2L vers le SIEP de Piennes
- 7- Syndicat des Eaux de Doncourt cités : acceptation de la clé 60%-40% des résultats entre Baslieux et Doncourt Les Longuyon
- 8-Encaissement de chèques de remboursement de 780.18€ de Groupama et de 20.00 € du notaire pour la servitude de ENEDIS
- 9-Remboursement de M. Georges RICHY de 49.99 € pour l'achat de lanternes et de 20.00€ pour le contrôle anti-pollution du master
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

M. Stéphane ENTZINGER se propose comme secrétaire de séance.

Le vote est positif à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 05/07/2023

M. Le Maire procède à la lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 05 juillet 2023 qui a été envoyé avec la convocation de ce conseil.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 1

Mme CANDELA-NICHIL Annick souhaite expliquer son abstention qui se porte sur deux points :

- L'intitulé du document indique que c'est un procès-verbal alors que dans le point 1 indique Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 05/04/2023. Un procès-verbal ce n'est pas la même chose qu'un compte rendu.
- Le procès-verbal ne relate pas en détail les prises de paroles.

Point 2 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 01/01/2024 :

M. Le Maire explique que les communes sont dans l'obligation de passer à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 pour pouvoir travailler sur le même support que La Trésorerie et pour uniformiser le plan comptable entre toutes les administrations et collectivités.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Point 3 : Passage au M57 : taux de Fongibilité :

Le basculement en nomenclature M57 permettra une plus grande souplesse budgétaire en autorisant le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors les dépenses de personnel) dans la limite du taux de 7,5 % max du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Point 4 : Acceptation de demandes d'adhésions de différentes communes au SIEP :

M. Le Maire explique que le SIEP a accepté les demandes d'adhésion des communes de Montigny sur Chiers, Villers la Chèvre, St Pancré, Ville au Montois et Viviers la Chiers à compter du 1^{er} janvier 2024. Il convient donc à toutes les communes membres de délibérer.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Point 5 : ONF : destination des coupes martelées et validation de l'Etat d'assiette 2024 :

Intervention de Madame CANDELA-NICHIL Pascale qui s'interroge sur la sur exploitation de la parcelle 29.

M. Philippe Soblet explique à Mme Candela-Nichil Pascale que l'ONF avait décidé d'exploiter cette parcelle car il y avait beaucoup de jeunes arbres et que les grands arbres retardaient leurs pousses. La parcelle 29 ne sera plus exploitée dans l'avenir.

Il est prévu d'exploiter dans le futur les parcelles 25. 26. 27 pour l'affouage.

En 2025.2026, il est prévu l'exploitation dans le chenois des parcelles 13 et 14.

Pour la parcelle 9 : l'ONF prévoit également de la marteler pour éviter d'aplatir la clôture de M. PIERCON.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Point 6 : Transfert de compétence et mise à disposition réseau d'assainissement communes de la T2L vers le SIEP de Piennes :

M. Le Maire explique que pour rendre le transfert de compétence assainissement de la CCT2L vers le SIEP définitif, nous sommes dans l'obligation de délibérer une seconde fois afin que la CCT2L nous retourne les fonds. Ces fonds seront transférés au SIEP pour finaliser le transfert définitivement.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Point 7 : Syndicat des Eaux de Doncourt cités : acceptation de la clé 60%-40% des résultats entre Baslieux et Doncourt Les Longuyon :

M. Le Maire explique que suite à la dissolution du syndicat des eaux de Doncourt-Baslieux et sa reprise par le SIEP de Piennes, une réunion de travail a été organisée avec le trésorier de Longwy, celui de Briey, du conseiller décideurs locaux de Longwy, du SIEP, du maire de Doncourt les Longuyon et de lui-même.

Il en ressort un résultat comptable positif de 26 781,64 €. Il convient que chaque commune encaisse la somme et la reverse pour sa partie au SIEP. Le nombre d'usagers concernés sur les deux communes amène à répartir la somme de la manière suivante : 40 % pour Doncourt les Longuyon et 60 % pour Baslieux.

Pour cela le conseil doit délibérer.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Point 8 : Encaissement de chèques de remboursement de 780.18€ de Groupama et de 20.00 € du notaire pour la servitude de ENEDIS :

M. Le Maire explique que suite aux dégradations sur les volets de la salle des fêtes de Doncourt Cités, une déclaration de sinistre a été faite à GROUPAMA, notre assurance et que celle-ci nous rembourse le devis de 780,18 € de réparation de la Société BARA.

Il informe aussi que les notaires STEHLIN et JUND nous ont faits parvenir un chèque de 20,00 € au titre de l'indemnité revenant à la commune dans le cadre du dossier de servitude ENEDIS.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Point 9 : Remboursement de M. Georges RICHY de 49.99 € pour l'achat de lanternes et de 20.00€ pour le contrôle anti-pollution du master :

M. Le Maire explique que M. RICHY Georges a acheté des lanternes volantes biodégradables d'un montant de 49,99 € pour l'opération octobre rose, qu'il a emmené le Master Renault au contrôle anti-pollution et que le coût de ce contrôle est de 20,00 €.

M. Le Maire propose de rembourser M. RICHY pour ces dépenses avancées par ses soins.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Questions diverses :

- Du 13 au 24 novembre 2023, la route de Laix sera fermée une déviation sera mise en place vers Baslieux
- Sabine RITTER donne des explications sur l'énergie : sur 58 mois, une économie de 47% sera faite sur l'électricité en choisissant le fournisseur ENDESA et environ 17 % pour le gaz avec SEFE. Sachant que si le coût d'énergie baisse durant le contrat, une re négociation sera possible.
- Daniel MULDER fait un point sur les travaux des Ponts : 7 473 € de réfection du chemin de délestage pour faciliter le passage des engins agricoles.
- Suite à l'inventaire fait par la T2L, il apparaît que 1361 m de voirie de Baslieux à Doncourt leur appartiennent.
- Le Tour de France Féminin passera par Baslieux le 15 août 2024.
- Ecole Timéléon : une commission de Contrôle conformité de Sécurité est passée. Nous sommes dans l'attente de leur conclusion.
- Ecole de Morfontaine : suite au conseil d'école, aucune remarque particulière n'a été faite. Toute fois un problème de harcèlement a été géré et maîtrisé rapidement.
- T2L : validation du ramassage des ordures toutes les 2 semaines.
- Dalila AKIL fait le point sur les événements à venir :
 - 11/11/2023 : cérémonie à 11 h 00
 - 19/11/2023 : théâtre à Doncourt
 - 24/11/2023 : conférence à la salle Jean Vodaine de WESQY Maurice
 - 03/12/2023 : défilé du char du St Nicolas de Doncourt à Baslieux
 - 10/12/2023 : marché de Noël avec distribution des colis des anciens
 - 16/12/2023 : vœux du Maire à 18 h 00 à la salle polyvalente

La séance est levée à 22 h 00

ENTZINGER Stéphane

Secrétaire de séance



MULDER Daniel

Maire

P/0



Sabine RITTER
Adjointe